



Séance du conseil d'administration du CGDIS du 18 juin 2020 - Communication

Afin de garantir le respect des mesures de distanciation physique, la séance s'est tenue dans la salle des fêtes à Flaxweiler. Le président du conseil d'administration a en début de séance annoncé la **tenue d'une séance extraordinaire** au mois de juillet afin de présenter la méthode de travail pour l'élaboration du projet du plan national d'organisation des secours (PNOS) qui aura une incidence sur le budget pluriannuel. Il est en outre envisagé de profiter de cette séance extraordinaire afin d'inviter le collège d'experts consultant pour exposer leur rapport sur la mise en œuvre de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile, qui a été présenté en début d'année à la Chambre des députés.

Le **tableau lié aux affaires du personnel** présentant des engagements, augmentation du taux d'occupation, démission et promotions a été approuvé.

18 conventions de transfert de biens meubles et de louage entre le CGDIS et des communes ont reçu l'aval du conseil d'administration, ce qui porte le nombre de conventions, qui ont été approuvées, à 88 à ce jour. (Boulaide, Canach, Manternach, Mertert, Rambrouch, Reisdorf, Saeul, Stadtbredimus, Useldange, Wiltz, Mamer – biens immeubles : Bous, Ingeldorf, Mondercange, Sanem, Differdange, Rumelange et Wormeldange)

Le conseil d'autorisation a par ailleurs autorisé l'**acquisition d'un terrain** à Wasserbillig pour le site de l'INFS (anciennement RAGTAL).

Les **propositions budgétaires pour l'année 2021**, prenant en compte les mesures d'économies budgétaires suite à la crise sanitaire COVID-19, ont été présentées et approuvées.

Le document relatif à la **désignation des postes à responsabilités particulières (PRP)** a été présenté. Une modification du règlement intérieur en découlant a été validée. Il est à noter que la liste reprenant le personnel bénéficiant desdits postes à responsabilité sera présentée pour approbation lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

Présentation et approbation du **référentiel des emplois et activités (REA)** qui reprend les conditions d'exercice pour chaque emploi au sein du CGDIS.

La séance a été suivie d'une **assermentation d'un pompier professionnel**.